

La COBAN et l'ADEME conventionnent dans le cadre de l'Appel à Projets Vélos

Le vendredi 12 juillet, Bruno LAFON, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et Arnaud LEROY, Président de l'ADEME, en présence de Marie LARRUE et Jean-Guy PERRIERE, Vice-présidents à la COBAN, ont co-signé deux conventions de partenariat, dans le cadre de l'Appel à Projets Vélos lancé par l'ADEME, faisant suite au Plan Vélos annoncé par le Gouvernement en septembre 2018.

Le gouvernement a présenté le 14 septembre 2018 son Plan vélo et mobilités actives, destiné à favoriser la pratique du vélo et à en tripler la part dans les déplacements quotidiens. Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité.

Consciente des enjeux rencontrés en matière de déplacement, la COBAN souhaite développer la dynamique de mobilité durable sur son territoire. En adoptant le 13 février 2018 un schéma des modes doux, la COBAN a affirmé sa volonté de favoriser et soutenir les mobilités actives. En mettant l'accent sur les continuités cyclables, l'intermodalité, l'information et la sensibilisation ou encore de nouveaux services de mobilité, la COBAN entend créer des conditions favorables à la pratique du vélo.

L'Appel à Projets Vélos

L'appel à projets, opéré par l'ADEME, a pour objectif d'accompagner les territoires pour leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du plan vélo, de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les

territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Il est composé de 3 axes :

- Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 : soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en finançant l'émergence de services vélos et la mise en œuvre de solutions innovantes
- Axe 3 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant le recrutement de chargés de mission vélo et la création de campagnes de communication

Cet appel à projets était ouvert aux territoires ruraux, aux périphéries des communautés urbaines ou des Métropoles (2ème couronne), ainsi qu'aux communautés d'agglomérations, plus particulièrement les EPCI qui ne font pas l'objet d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) obligatoire, ou EPCI dont la ville la plus peuplée ne dépasse pas 100 000 habitants.

Le montant total maximal de l'aide par porteur de projet est fixé à 200 000 euros.

La COBAN a souhaité se porter candidate et déposer un projet dès le premier relevé ouvert à automne 2018. En avril dernier, le dossier a été réputé retenu, parmi 300 dossiers déposés. La contractualisation est la première en Gironde et a été double, compte tenu des deux sources de financement utilisées par l'ADEME pour financer l'AAP vélo & territoires. C'est ainsi que les deux institutions ont signé :

· une convention pour le chargé de mission non éligible au programme CEE (72 000 € d'aide),

- une convention pour le reste du programme qui émargera au programme CEE (7 500 € d'aide, étude jalonnement et communication)

Le stationnement vélo envisagé n'est éligible qu'au programme « ALVEOLE ». 30 000 places de stationnement sont susceptibles d'être aidées, avec une aide à 60%.